



Mairie de La Rivière - Drugeon

PROJET COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 20 mars 2026

Sur convocation du 16 mars 2026

Secrétaire de Séance : Manon LONCHAMPT

Votants :

GRILLON Yohann	X	MATTHEY Benoit	X
LONCHAMPT Jérémy	X	RENAUD Aurélie	X
LONCHAMPT Manon	X	AUDY Romaric	X
MONNIER Florent	X	LEFEVRE Stéphanie	X
MOUGIN Christine	X	VUITTENEZ Marion	X
BRESSAND Serge	X	MARGUET Marina	X
FRACHEBOIS Nadine	X	PILOD Bastien	X

Ordre du jour :

- 1. - Désignation du doyen d'âge**
- 2. - Election du Maire**
- 3. - Délibération sur le nombre d'adjoints**
- 4. - Election des adjoints**
- 5. - Lecture de la charte de l'élu local**
- 6. - Questions diverses.**

Madame MOUGIN Christine, doyenne de l'assemblée, préside la séance et procède à l'élection du maire.

Pour rappel, tous les votes se déroulent à bulletin secret.

I) Election du maire

Monsieur GRILLON Yohann se porte candidat.

Aucun autre candidat, le conseil municipal procède au vote.

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Monsieur GRILLON Yohann obtient 13 voix et est donc déclaré élu maire.

2) Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit pour la commune de La Rivière Drugeon, maximum 4 adjoints.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3 le nombre d'adjoints.

3) Election des adjoints

Une liste de 3 adjoints est proposée :

- LONCHAMPT Jérémy : 1^{er} adjoint
- LONCHAMPT Manon : 2^{ème} adjoint
- MONNIER Florent : 3^{ème} adjoint

Aucune autre liste ne se présente, le conseil municipal procède au vote.

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

La liste est donc élue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

**Le Maire,
Yohann GRILLON**